### MARCHE PUBLIC DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

# Maître de l'ouvrage

# **COMMUNE DE CONFORT-MEILARS**

## Objet du Marché

Restructuration, extension et mise aux normes de l'Ecole maternelle et du Pôle enfance

### **ACTE D'ENGAGEMENT**

## Acte d'engagement

L'ouvrage sur lequel porte la mission de maîtrise d'œuvre appartient à la catégorie « réutilisation ou réhabilitation d'ouvrages existants ».

Solution de base :

Etudes et travaux : Réhabilitation, extension et mise aux normes de l'Ecole Maternelle et du Pôle

**Enfance** 

Etudes : Rénovation thermique de la salle multifonctions

Option:

Travaux : Rénovation thermique de la salle multifonctions

Maître d'ouvrage	Commune de Confort-Meilars
Objet du marché	Restructuration, extension et mise aux normes de l'Ecole maternelle et du Pôle enfance
Montant du marché	
Ordonnateur	M. le Maire de Confort-Meilars
Comptable assignataire des paiements	Mme le Receveur Municipal
Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 130 du décret n° 2016- 360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	M. le Maire de Confort-Meilars
Mode de passation du marché	La présente consultation est passée sur procédure adaptée en application de l'article 42-2 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics.
Nantissement ou cession de créance	

ARTICLE	2 Contractants	
<b></b>		
<b>*</b>		
<b>~</b>		
<b></b>		
<b>*</b>		
<b>©</b>		
<b>**</b>		
<b>~</b>		
1		
Après avoir :		
Drie conn	piagones du Cabiar des Clauses Administratives Portiguliàres	(CCAD) at dea decuments qui v
Pris conna sont menti	aissance du Cahier des Clauses Administratives Particulières	s (CCAP) et des documents qui y
	les documents, certificats, attestations et déclarations visés	à l'article du décret n° 2016-360
du 25 mai	rs 2016 nous nous engageons sans réserve, conformémen	t aux stipulations des documents
visés ci-de	essus, à exécuter les prestations dans les conditions ci-après	définies.
Nous pous on	gaggage cano rácoruo, en tant que en traitante gravada calid	laires représentés per :
NOUS HOUS EH	gageons sans réserve, en tant que co-traitants groupés solid	ialies, representes par .

L'offre ainsi présentée ne nous lie que si son acceptation nous est notifiée dans un délai de 180 jours à compter de la date de signature de l'acte d'engagement par nos soins.

ARTICLE 3 Prix du marché
--------------------------

#### 3-1: Montant du marché

L'offre de prix rémunère la mission définie à l'article 1-4 du CCAP.

Elle est établie sur la base des conditions économiques en vigueur au mois m° « études » fixé au présent acte d'engagement.

Les modalités de variation des prix sont fixées à l'article 4-3 du CCAP.

#### 3-2 : Calcul de la rémunération forfaitaire de la mission de maîtrise d'œuvre

	Montant en euros HT
Coût prévisionnel de la solution de base	598 000 euros HT
Forfait de rémunération (F°)	

Mois m°	AVRIL 2017
111010 111	/\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\

#### 3-3 : Variante : Mission complémentaire OPC

Ordonnancement et Pilotage des travaux
--

#### 3-4 : Montant total du marché

Maîtrise d'œuvre	
OPC	
Montant total en € HT	
TVA 20 %	
Montant en € TTC	

La répartition des honoraires entre les éléments de mission et entre les maîtres d'œuvre figure en annexe au présent acte d'engagement.

ARTICLE 4 Délai d'exécution
-----------------------------

Les délais d'exécution des divers éléments de la mission sont les suivants.

ELEMENTS DE MISSION	DELAIS D'ETABLISSEMENT	
Diagnostic - Esquisse		
Avant projet sommaire (APS)		
Avant-projet définitif (APD)		
Etudes de projet (PRO) et DPGF (Avant métrés)		
Dossier de consultation des entreprises (DCE)		
Analyses des offres des entreprises	2 semaines	
Mise au point des marchés de travaux	2 semaines	
Dossier des ouvrages exécutés (DOE)	Le jour des opérations préalables à la réception	
	des travaux	

Le point de départ de ces délais est fixé au CCAP.

A réception de la phase « Diagnostic-Esquisse » et à l'issue d'une concertation, le maître d'ouvrage validera un scénario et en fera état au maître d'œuvre. Cependant, il se réserve le droit, au vu des résultats de cette phase, de ne pas donner suite au projet et ce, sans versement d'une quelconque indemnité.

ARTICLE 5	Paiements

#### 5-1: Règlement des comptes

Le Maître d'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit des comptes ci-après selon les répartitions de l'annexe au présent acte d'engagement.

Domiciliation bancaire		
Code banque		
Code guichet		
N° de compte		
Clé RIB		

dans la monnaie de règlement suivante : l'EURO

Toutefois, le Maître de l'Ouvrage se libérera des sommes dues aux sous-traitants payés directement en faisant porter les montants au crédit des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux.

Les déclarations des sous-traitants recensés dans les annexes, indiquant qu'ils ne tombent pas sous le coup des interdictions visées aux articles 45 et 48 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015.

J'affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation du marché, ou de sa mise en régie à mes (nos) torts exclusifs, ne pas tomber, sous le coup des interdictions visées aux articles 45 et 48 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015.

Je certifie (nous certifions) sur l'honneur, et sous peine d'exclusion des marchés publics, que la fourniture des prestations ci-dessus mentionnées, sera réalisée avec des salariés employés régulièrement au regard du Code du Travail.

#### 5-2 - Avance forfaitaire

Aucune avance forfaitaire ne sera versée.

Signature des membres de l'équipe de maîtrise d'oeuvre
Fait en un seul original
à
le
Mention(s) manuscrite(s) "lu et approuvé" signature(s) du/des prestataire(s) :
Acceptation de l'offre
Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement.
Le Pouvoir Adjudicateur à : Confort-Meilars le :
a . Comor Menars
La Personne Responsable du Marché certifie que le présent marché a été reçu par le représentant de
l'Etat, au titre du contrôle de légalité, le :
Date d'effet du marché
Reçu notification du marché le :
Le <u>prestataire</u> / <u>mandataire du groupement</u> :
Reçu l'avis de réception postal de la notification du marché signé le par
le <u>prestataire</u> / <u>mandataire du groupement</u> destinataire.
Pour la Personne Responsable du Marché,
à : le : (date d'apposition de la signature ci-après)

### **ANNEXE 1**

Répartition des honoraires entre les éléments de mission et les membres de l'équipe de maîtrise d'oeuvre.